

Arrêté provisoire de fermeture du bois de la  
sapinière

**FEMETURE DES ACCES AU BOIS DE LA SAPINIERE 42390 VILLARS**

Le Maire de la Commune de VILLARS 42390,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R411-8,

Vu l'article R.610-5 du code pénal

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié successivement ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune de VILLARS 42390,

Vu la demande en date du 16/12/2024 par laquelle le pétitionnaire désigné ci-après : TERIDEAL 9 rue de l'industrie 42340 VEAUCHE sollicite un arrêté de fermeture du bois de la sapinière à VILLARS (42390) afin d'effectuer des travaux de déboisement.

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et des véhicules,

**FERMETURE DU BOIS DE LA SAPINIERE POUR CAUSE DE DEBOISEMENT**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du lundi 06 janvier 2025 à 07h00 au lundi 31 mars 2025 à 18h00, l'accès au bois de la sapinière à VILLARS sera interdit à tout public ou véhicules. Les 5 accès seront fermés à tous.

**ARTICLE 2 :** La signalisation temporaire sera implantée conformément aux textes en vigueur par le pétitionnaire soit au moins 72h avant le commencement des travaux de déboisement au niveau des 5 accès du au bois de la sapinière.

**ARTICLE 3 :** TERIDEAL est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de Villars est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copies seront transmises à Messieurs les Directeurs des services techniques et administratifs de Villars, Monsieur le Directeur de la Police Urbaine, au service de Police Municipale, au pétitionnaire : TERIDEAL 9 rue de l'industrie 42340 VEAUCHE.

Fait à VILLARS,  
Le 16/12/2024

Le Maire,  
Jordan Da Silva

